



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE RECRUTE

UN.E TECHNICIEN.NE BATIMENT Au sein de la direction générale des services techniques

CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX Par voie statutaire ou à défaut contractuelle

Constituée autour de GRASSE, Capitale Internationale des Parfums et Sous-préfecture des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'étend sur 23 communes, 490 km² et regroupe 100 000 habitants.

Sous l'autorité du directeur, vous aurez en charge :

MISSIONS

- Réalisation d'études de faisabilité, conception de parties d'ouvrages bâtiments (porter un diagnostic, mener une étude de faisabilité, calculer l'enveloppe financière des projets, élaborer les plans d'actions de maintenance),
- Assurer la conduite d'opérations et rédiger les documents techniques pour la passation des marchés (conduire et diriger les chantiers, coordonner l'activité des corps d'état, organiser les réunions de chantier, rédiger le cahier des charges, déterminer l'enveloppe budgétaire),
- Assurer la réception des travaux (réceptionner et vérifier la conformité des travaux et contrôler les prestations réalisées dans le respect des normes et des règles de l'art, contrôler la conformité des documents administratifs et techniques),
- Assurer la gestion de la maintenance des équipements techniques et du patrimoine (mettre à jour, alimenter et suivre les tableaux de bord).

DIPLOMES, COMPETENCES, QUALITES

- Expérience professionnelle dans un poste similaire en collectivité appréciée,
- Connaissances en bâtiments génie civil, économie de la construction, réglementation et accessibilité dans les ERP, code des marchés publics,
- Maîtrise des outils bureautiques,
- Capacité à conduire et piloter un chantier,
- Capacité à gérer en autonomie des projets de travaux,
- Capacité à rédiger des CCTP, DQE, BPU, rapports techniques, comptes rendus de réunions,
- Capacité à travailler en équipe (interne/externe) et en transversalité,
- Capacités d'expertise, d'anticipation et de réactivité avec appréciation des priorités,
- Permis B indispensable.

REMUNERATION

- Rémunération indiciaire, régime indemnitaire.

AVANTAGES

Titres restaurant, participation mutuelle, réduction sur les transports, horaires modulables (donnant accès à des RTT en fonction du cycle choisi), Comité des Œuvres Sociales, Gare SNCF et parking relais à proximité

Le recrutement se fera dès que possible

Adresser les candidatures (CV et lettre de motivation) avant le 22 septembre 2024 à :

Monsieur le Président - Communauté d'Agglomération du PAYS DE GRASSE

57 Avenue Pierre Sépard – BP 91015 – 06131 Grasse Cedex

Tél : 04 97 05 22 00 – www.paysdegrasse.fr

Ou par mail : recrutement@paysdegrasse.fr